

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 31 Janvier 2024

Présents : 11	L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 2	<u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU,
Absents : 0	<u>Étaient absents excusés</u> : Mr Fernand LEGRAS, Mr THIBAudeau Philippe
Votants : 12	<u>Procurations</u> : Mr THIBAudeau Philippe a donné procuration à Mme HENRY Anne-Marie
En exercice : 13	<u>Étaient absents</u> :
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	<u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET
Le 06/02/24	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Noël AUNEAU
Publiée, le 06/02/24	<u>Date de la convocation</u> : 08 janvier 2024
Notifiée, le	
Délibération n°24.01.04	<u>Finances</u> : Subventions Volet 1

Il est proposé aux membres du CCAS de valider les montants proposés à chaque association. Les membres du CCAS représentant certaines de ces associations ne pourront prendre part au débat et au vote le moment venu. (Les propositions seront ajoutées suite à la commission du 31/01/2024). Mme La Présidente rappelle que les dossiers s'arrêtaient au 31/12/2023, les associations ayant eu une subvention l'an dernier avaient reçu un courrier suite aux votes l'an dernier indiquant la procédure à suivre, puis un rappel début décembre. Elle rappelle également que la commission est attentive aux données communales pour avoir un aperçu de ce que fait l'association pour les bénéficiaires de Mésanger.

Les délibérations ont été votées en 4 volets :

- Mr CHARBONNIER sort lors du vote pour le transport solidaire et Restos du cœur

ASSOCIATIONS SOCIALES - MESANGER	Subv. 2023 versée par CCAS	subvention demandée 2024	propositions BP après avis ccas
Transport solidaire	200.00 €	250	250
Les Restos du cœur	240.00 €	1000	520
Total associations à caractère social	440 €	1250 €	770 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ▶ **VERSE** aux associations les subventions telles que présentées sur l'exercice 2024 ;
- ▶ **PRÉCISE** qu'il pourra être attribué des subventions à caractère exceptionnel en cours d'année sur présentation d'un dossier dûment argumenté et sur la base d'une nouvelle délibération spécifique.
- ▶ **RAPPELLE** que le versement de toute subvention est subordonné à la présentation, par l'association, de son bilan financier. Le virement ne peut être effectué que sur un compte ouvert à son nom et sur présentation d'un RIB.
- ▶ **RAPPELLE** que le versement de toute subvention est subordonné à l'inscription de toute association réglementairement déclarée en Préfecture et au répertoire SIRENE.